

**Service instructeur**  
Service Habitat et Solidarités Territoriales

N° CP-2011-12-10-3

**Service consulté**

**PARTICIPATION DÉPARTEMENTALE AU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA  
PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE DÉPLOYÉ DANS LE CONTRAT LOCAL  
D' ENGAGEMENT DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION.**

Résumé : Il est proposé au Département de participer au dispositif de lutte contre l'Habitat indigne déployé par le Contrat Local d'engagement de Mulhouse Alsace Agglomération dans le cadre du programme national Habiter mieux. L'aide financière apportée à ce dispositif sera identique au financement que le Département apporte sur ses fonds propre dans le cadre de son propre Contrat Local d'Engagement. Le Département participera également au repérage des situations potentiellement éligibles.

Dès janvier 2011, la nouvelle politique départementale de l'Habitat accorde une priorité aux aspects sociaux du logement afin d'aider les plus démunis et répondre ainsi au mieux à la réalité sociale. La lutte contre la précarité dans le logement s'inscrit comme un axe majeur de cette politique.

En sa qualité de délégataire des aides à la pierre, le Département du Haut Rhin a voté lors de la séance du 23 juin 2011 les principes de son adhésion au programme « Habiter mieux » proposé par l'ANAH et qui a pour objet d'aider les propriétaires occupants modestes et très modestes à améliorer la qualité thermique de leur logement et donc de contribuer à lutter contre la précarité énergétique des ménages les plus fragiles.

Le Département, en tant que délégataire des aides à la pierre, déploie ce dispositif sur son territoire de compétence à travers la signature d'un Contrat Local d'Engagement signé avec le représentant de l'ANAH – le Préfet – ainsi qu'avec l'ensemble des co-financeurs déclarés. L'aide apportée par le Département sur la base de ses fonds propres s'élève à 500€ par dossier éligible au programme habiter mieux. Le Département prend également à sa charge le financement du cadre d'ingénierie nécessaire à l'instruction des dossiers et s'appuie sur le Fonds de solidarité logement ainsi que sur ses services sociaux pour repérer les situations potentiellement éligibles.

Mulhouse Alsace Agglomération, qui est aussi délégataire des aides à la pierre sur son territoire, s'est également engagé dans le programme Habiter mieux, et a signé son Contrat local d'engagement en juillet de cette année. Mulhouse Alsace Agglomération sollicite le Département pour cofinancer et participer à son dispositif de lutte contre la précarité énergétique.

Il vous est proposé de donner une suite favorable à cette sollicitation selon les modalités suivantes :

- La subvention apportée par le Département au dispositif mulhousien de lutte contre la précarité énergétique sera de 500€ par dossier éligible au programme Habiter Mieux et relevant du territoire de compétence de Mulhouse Alsace Agglomération.
- Les subventions seront versées dans la limite des enveloppes votées annuellement par l'assemblée départementale.
- Le versement des subventions départementales se fera en une seule fois à Mulhouse Alsace Agglomération, sur la base des dossiers remontés par ses services l'année précédent le versement.
- Mulhouse Alsace Agglomération s'engage à notifier l'aide départementale aux bénéficiaires, en identifiant clairement le Département du Haut-Rhin comme cofinanceur du dispositif.

Par ailleurs, le Département s'engage à participer au dispositif de repérage mulhousien en informant Mulhouse Alsace Agglomération des situations potentiellement éligibles qui auraient été repérées par ses travailleurs sociaux ou via le Fonds de Solidarité Logement.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver le principe de participation départementale au dispositif de lutte contre la précarité énergétique mis en place dans le cadre du contrat local d'engagement de Mulhouse Alsace Agglomération, selon les modalités exposées ci-dessus,

Les modalités de la participation départementale seront précisées dans le cadre de la convention PIG type de l'ANAH qui sera élaborée par Mulhouse Alsace Agglomération. Cette convention sera soumise à l'approbation de la Commission Permanente.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with the name 'BUTTNER' written in smaller letters below it.

Charles BUTTNER